

**MAIRIE DE BRIE - 16590****EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL****Nombre de conseillers**

En exercice : 27

Présents : 23

Procuration : 2

**Votants : 25**

L'an deux mil vingt trois

Le : **27 novembre**

Le Conseil Municipal de la commune de BRIE – 16590 –

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de **M. Michel BUISSON**, Maire.Date de la convocation du Conseil Municipal : **21 novembre 2023****OBJET : D2023\_8\_4****Fonds de concours du  
GrandAngoulême pour les  
équipements sportifs****Présents** : BOUCHERIT D ; BOURGADE L ; BRIANCON JP ; BUISSON M ; CHASLARD B ; CHAUSSAT C ; CORNELIUS M ; FORESTIER-BRUN F ; GAUDILLIERE M ; GERACI F ; GUERIN S ; HELION P ; IMARD C ; JOUANNET J ; MASSON G ; MOREAU D ; MOUMANEIX P ; NARDOU JP ; ROUHIER D ; THOS F ; URBAJTEL P ; VIEUILLE R ; VRIET L**Ont donné procuration** : LACOURARIE S à CHAUSSAT Christian ; MOINARD BOUTENEGRE M à Patricia URBAJTEL**Absentes** : BERTHELON S. ; DULAIS N**Secrétaire de séance** : Fabien GERACI

GrandAngoulême a sollicité les communes de l'agglomération afin de connaître leurs projets ou besoins en matière de rénovation, mise aux normes et réhabilitation des équipements sportifs.

La commune de Brie souhaite pouvoir changer les filets pare ballons situés derrière les deux buts du terrain officiel de football et donc solliciter le fonds de concours destiné aux équipements sportifs communaux.

Plan de financement du projet :

**Dépenses**

Nature des dépenses	HT	TVA 20 %	TTC
Remplacement des filets pare ballons	4 302,40 €	860,48 €	5 162,88 €

**Recettes**

Moyens financiers	Taux	Montant
<b>GrandAngoulême</b>		
Fonds de concours destiné aux équipements sportifs communaux	50 %	2 151,20 €
Reste à charge de la commune	50 %	2 151,20 €

AR Prefecture

016-211600614-20231127-D2023\_8\_4-DE  
Reçu le 29/11/2023

~~Le Conseil Municipal, à l'unanimité~~ des membres votants, donne un avis favorable au plan de financement et à la sollicitation du Fonds de concours du GrandAngoulême pour les équipements sportifs.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

Le :

Publié ou Notifié

Le :

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

**Affiché le 28 novembre 2023**

Pour copie conforme :

**En Mairie, le 28 novembre 2023**

Le Maire,

Michel BUISSON